



La fonction publique, un parcours semé d'embûches pour les jeunes actifs

Selon une étude, le contrat à durée déterminé est devenu la norme des premières embauches dans la fonction publique, avec une sélectivité forte par rapport au privé. La fonction publique se mérite. Les jeunes entrant sur le marché du travail qui choisissent l'administration s'engagent dans un véritable parcours semé d'embûches. C'est ce qui ressort d'une note publiée le 18 octobre 2021 par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale.

Les données communiquées par le Céreq sont particulièrement significatives. Elles sont fondées sur l'enquête « Génération 2010 » : en 2017, le centre d'études a scruté les sept premières années de vie professionnelle des 658 000 jeunes sortis du système éducatif en 2010. Et ce, en définissant un large échantillon représentatif (25 000 répondants) et en s'intéressant aux 27 % qui ont travaillé dans la fonction publique.

Tout d'abord, les premiers pas de ces nouveaux arrivés dans la fonction publique sont marqués par la précarité. Ils sont très majoritairement recrutés sur un contrat à durée déterminée. Le CDD est « devenu la norme des premières embauches, comme dans le privé », indique le Céreq, malgré la création du « CDI de droit public » depuis une réforme de 2019. Selon l'étude, 79 % des jeunes qui intègrent le service public le font avec un contrat temporaire – contre 64 % de ceux qui débentent par le secteur privé – et 14 % l'intègrent directement par le statut de fonctionnaire. Ils sont 7 % à débent avec un CDI.

Une concurrence dure

Deuxième élément notable, la concurrence est âpre. Le laboratoire évoque « une sélectivité plus sévère » ou « une concurrence accrue » dans le public. L'administration propose « davantage d'emplois qualifiés que le secteur privé » et pose « des conditions strictes de prérequis en matière de diplôme », note-t-il. Pas étonnant, dans ces conditions, que les jeunes passés par l'enseignement supérieur soient plus nombreux en proportion à débent par la fonction publique que ceux qui n'ont pas ou peu de diplômes : 20 % contre 9 %.

Le Céreq a défini plusieurs profils selon le parcours accompli par cette génération 2010. Dans la fonction publique hospitalière, les jeunes femmes sont surreprésentées (84 %) de même que les diplômés du supérieur (72 %). Mais la situation est comparable au sein de l'Etat, quoique moins marquée. Dans les collectivités locales, en revanche, le recrutement est plus masculin et moins diplômé.

Or, et c'est le troisième élément, non seulement se stabiliser dans l'administration est long, mais moins on est diplômé, plus il est difficile d'y « faire son trou ». Après sept années de vie active, constate le centre d'études, les jeunes qui travaillent dans la fonction publique sont moins nombreux à avoir stabilisé leur situation que ceux partis dans le privé. Ce n'est le cas que de sept jeunes sur dix dans le public (42 % comme titulaires et 28 % en CDI), contre plus de huit sur dix dans le privé (83 % exactement).

Un salaire plus élevé que dans le privé

Il y a cependant un point sur lequel le public fait mieux que le privé : il paie mieux. En 2017, ceux qui ont choisi l'administration touchent un salaire net (primes incluses) médian de 1 710 euros, contre 1 500 à 1 600 euros pour ceux qui ont rejoint le privé (selon que le jeune a eu une expérience dans la fonction publique ou non). Les cadres font cependant exception. Ceux qui n'ont jamais travaillé dans le public perçoivent 400 euros net de plus que les autres (2 600 contre 2 200).

Lire aussi

Quoi qu'il en soit, le tableau dressé par le Céreq n'en prédit pas moins un parcours long et instable aux jeunes qui choisissent de servir l'intérêt général. Et le centre d'études estime d'ailleurs que « ce constat interroge l'attractivité de la fonction publique ». De fait, des signaux d'alerte sont déjà au rouge. Les concours de la fonction publique de l'Etat n'attirent plus les jeunes. En vingt ans, le nombre de candidats a fortement chuté : de 650 000 en 1997, ils n'étaient plus que 228 000 en 2018.

Dans l'entourage de la ministre de la transformation et de la fonction publiques, on recommande la précaution dans l'analyse de l'étude. D'abord parce que la période considérée est ancienne (2010-2017), ensuite parce que la part des contrats aidés n'est pas précisée – « une faille », considère-t-on de même source. « Depuis 2017, une loi





[sur la fonction publique, en 2019] a été votée , rappelle un proche d'Amélie de Montchalin . Elle a un impact sur les embauches parce qu'elle permet de recruter directement des jeunes en CDI, ce qui n'était pas possible auparavant. C'est un signal clair qui leur est adressé. »

